



TxCell transfère son contrat de liquidité auprès de Kepler Cheuvreux

Valbonne, France, le 1^{er} août 2016 – TxCell SA (FR0010127662 – TXCL), société de biotechnologies qui développe des immunothérapies cellulaires personnalisées innovantes à partir de cellules T régulatrices (Treg) pour le traitement de maladies inflammatoires et auto-immunes chroniques, annonce aujourd’hui le transfert de son contrat de liquidité auprès de Kepler Cheuvreux.

Résiliation du contrat de liquidité avec Oddo Corporate Finance

TxCell et Oddo Corporate Finance ont mis fin au contrat de liquidité mis en place en mai 2014. Cette résiliation a pris effet le 31 juillet 2016 au soir. A cette date, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité:

- Nombre d’actions : 28 137 titres
- Solde en espèce du compte de liquidité : 53 953,85 euros

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre du contrat entre TxCell et Oddo Corporate Finance le 12 mai 2014, les moyens suivants ont été apportés au compte de liquidité :

- Nombre d’actions : 0 titre
- Solde en espèce du compte de liquidité : 200 000,00 euros

Mise en œuvre d’un nouveau contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux

TxCell a conclu avec la société Kepler Cheuvreux un nouveau contrat de liquidité, conforme à la charte AMAFI, prenant effet le 1^{er} août 2016 au matin. Pour la mise en œuvre de ce nouveau contrat, TxCell a affecté les moyens suivants au compte de liquidité :

- Nombre d’actions transférées de l’ancien contrat de liquidité : 28 137 titres
- Solde en espèce de l’ancien contrat de liquidité : 53 953,85 euros

Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée initiale de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l’animation des titres de la société TxCell sur le marché d’Euronext à Paris.

Prochains rendez-vous financiers

- 1^{er} août 2016 : Assemblée générale extraordinaire votant la résolution autorisant le financement par OCABSA (voir communiqué de presse TxCell en date du 17 juin 2016)
- 27 septembre 2016 (après bourse) : résultats financiers du 1^{er} semestre 2016
- 8 novembre 2016 (après bourse) : chiffre d’affaires et trésorerie du 3^{ème} trimestre 2016

A propos de TxCell – www.txcell.com

TxCell est une société de biotechnologies qui développe des plateformes d'immunothérapies cellulaires T personnalisées innovantes pour le traitement de maladies inflammatoires et auto-immunes chroniques sévères présentant un fort besoin médical non satisfait. TxCell est la seule société de thérapie cellulaire au stade clinique qui soit focalisée exclusivement sur les lymphocytes T régulateurs (Tregs). Les Tregs sont une population cellulaire récemment découverte et dont les propriétés anti-inflammatoires sont désormais établies.

TxCell développe deux plateformes technologiques, ASTrIA et ENTrIA. ASTrIA est composée de cellules Tregs de type 1 spécifiques d'antigène autologues (Ag-Treg). Ovasave®, le premier candidat médicament de TxCell issue de la plateforme ASTrIA, est actuellement dans un essai clinique de Phase IIb dans la maladie de Crohn réfractaire. ENTrIA est composée de cellules T régulatrices FoxP3+ modifiées par génie génétique avec un récepteur chimérique (CAR-Treg). Dans ce domaine, TxCell mène deux programmes de développement de CAR-Tregs en collaboration avec des centres de recherche européens de premier plan : l'un dans le lupus rénal avec l'*Ospedale San Raffaele* de Milan et l'autre dans la pemphigoïde bulleuse avec le *Lübeck Institute of Experimental Dermatology*.

Basée à Sophia-Antipolis, TxCell est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et compte actuellement 50 collaborateurs.

Contacts

TxCell

Caroline Courme
IR & Communication Director
Tel: +33(0) 4 97 21 83 00
caroline.courme@txcell.com

Image Box – Relations Presse

Neil Hunter / Michelle Boxall
Tel: +44(0) 20 8943 4685
neil.hunter@imageboxpr.co.uk
michelle.boxall@imageboxpr.co.uk

NewCap – Relations

Investisseurs
Julien Perez / Pierre Laurent
Tel: +33 (0)1 44 71 98 52
txcell@newcap.eu

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de TxCell estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de TxCell qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes aux développements des produits de la Société, qui pourraient ne pas aboutir, ou à la délivrance par les autorités compétentes des autorisations de mise sur le marché ou plus généralement tous facteurs qui peuvent affecter la capacité de commercialisation des produits développés par TxCell ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par TxCell auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du document de référence 2015 de TxCell qui a été enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 mai 2016 sous le numéro R.16-048. TxCell ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.